
Adresse de la société populaire de Rocher-de-la-Liberté (Manche) qui envoie l'extrait du procès-verbal concernant les détails de la fête à l'Être suprême, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Rocher-de-la-Liberté (Manche) qui envoie l'extrait du procès-verbal concernant les détails de la fête à l'Être suprême, lors de la séance du 27 messidor an II (15 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 164-165; https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23663_t1_0164_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Feurs, 21 prair. II] (2)

« Citoyens Représentans,

Il y a quelque chose de si grand, un ensemble si imposant dans la marche rapide et révolutionnaire de vos comités de salut public et de sûreté générale, que les amis de la liberté les plus ombrageux s'écrient, en versant des larmes d'attendrissement, la Patrie est sauvée... que les Aristocrates les plus acharnés renoncent à leurs criminelles espérances... Patriotes, après 5 ans de travaux et d'amertume, il est tems de respirer : voyez comme le Gouvernement se coordonne avec les vertus sociales. Vils partisans du despotisme à genoux... La justice et la vertu cimentent les fondements de la République Française; vous n'avez à espérer que du mépris d'un Peuple généreux : si sa foudre vengeresse frappe les monstres, c'est assez d'un éclair pour glacer d'effroi les reptiles impurs qui se cachent dans les ténèbres : Ô vous ! qui la louiez, vous tenez dans vos mains les destinées de l'univers. Oui, Représentans du Peuple français, vous lui répondez du bonheur de l'humanité : ce n'est pas en vain qu'au jour de sa colère, il vous a investis de sa puissance. L'unité d'action, la force centrale, le nerf que vous avez donné au gouvernement révolutionnaire, le calme que vous avez fait succéder aux tempêtes que des factions liberticides soulevaient à l'entrée d'une campagne décisive, la prompte punition des conspirateurs, votre habileté à faire servir à l'affermissement de la République les événements que les traîtres avaient préparés pour sa ruine, votre perspicacité dans la connaissance des hommes, garantissent à la Nation sa gloire, ses droits et son bonheur.

Lorsque, après tant de trahisons dans les Assemblées nationales où la voix des défenseurs des Droits de l'homme était étouffée par les clameurs mercenaires d'un vil troupeau de mandataires infidèles, le Peuple voit la Convention déployer un grand caractère, marcher à pas de géant dans la carrière de la régénération des mœurs, commander à la victoire de séconder ses vastes desseins, terrasser le fanatisme; en reconnaissant l'Être suprême, son devoir est d'être juste envers ses Représentans et envers lui : aussi, avez vous entendu, de toutes les parties de la France, la reconnaissance et l'admiration vous conjurer, au nom de la Patrie qui vous est si chère, au nom de votre gloire qu'il vous importe de ne pas confier à des mains équivoques, de rester à votre poste; en est-il de plus beau au monde ? Mais quels cris de douleur répètent dans tous les Départemens que c'est celui du danger ! Des poignards, des assassins menacent la convention Nationale. Républicains, soyez en éveil, on veut vous frapper au cœur. Quoi ?

Vertueux Représentans, ce serait là votre récompense; la vertu serait elle toujours malheureuse sur la terre ? Incorruptible Robespierre, sévère Collot Dherbois, défenseurs imperturbables de la Liberté, vous avez failli tomber sous les coups d'un bras parricide dirigé par l'étranger. Reçois l'hommage de notre reconnaissance, Providence éternelle, au mo-

(1) P.V., XLI, 255. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t).
(2) C 310, pl. 1211, p. 17.

ment où les français te proclament aux yeux de l'univers; tu as bien prouvé que tu veillais sur eux, en détournant le fer homicide de ces têtes chéries. Instruits par l'expérience, serons nous toujours victimes de notre générosité ? Que le Peuple s'applaudisse de n'avoir pas à regretter ses Représentans; que les scélérats qui ont voulu commettre un si grand crime périssent; en est-ce assez ? non, il faut un exemple terrible pour réfréner les bêtes féroces qui voudraient les imiter. Qu'il ne répugne point à vos cœurs généreux de faire punir avec une rigueur éclatante les assassins de la Représentation Nationale : pour conserver au monde ses Bienfaiteurs, soyez impitoyables par humanité ».

DEBOURG (présid.), VILLENEUVE (secrét.)

3

Le comité de surveillance de Jarcieu, département de l'Isère, félicite la Convention sur ses travaux, ses vertus, ses talents, son zèle et son courage, et l'assure de sa reconnaissance et de son dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Jarcieu, 19 prair. II] (2)

« Citoyens Représentans, pères cheries,

nous sommes des simples agriculteurs, qui ignorons l'art de parler et d'écrire avec éloquence, ainsi nous n'entreprendrons pas de vous entretenir longuement, des sentimens que nous inspirent vos pénibles travaux; pleins de reconnaissance nous rendons hommage à vos vertus, vos talents, votre zèle, et votre courage, et nous sommes prêts à mourir pour le soutiens de vos lois, et votre deffense personnelle. S. et F. Vive la République, vive la Montagne ! ».

POUCIN (présid.), BARDIN, LOUMIER, CARDY, BERANGER, MAGNAT, LAGOUÏ-RIBAUD
[et 2 signatures illisibles]

4

La société populaire de Rocher-de-la-Liberté (Saint-Lô), département de la Manche, applaudit aux lois sages qui préparent le bonheur du genre humain, envoie l'extrait de son procès-verbal qui contient les détails de la fête à l'Être suprême, et dit : « Le culte pur de l'Être Suprême, la soumission aux lois, l'amour de la patrie et l'exercice de la vertu, voilà notre profession de foi républicaine; et, à votre exemple, nous serons toujours prêts à nous sacrifier au salut de notre pays ».

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Rocher-de-la-Liberté, 22 prair. II] (4)

(1) P.V., XLI, 256.
(2) C 309, pl. 1201, p. 2.
(3) P.V., XLI, 256.
(4) F¹⁷ 1010^D, pl. 1, 3824.

« Citoyens Représentans

Nous vous envoyons le procès Verbal Civique de la fête à l'Eternel Célébrée dans notre Commune.

Les Principes manifestés dans Cette auguste réunion Et l'allégresse majestueuse du Peuple ne peut qu'intéresser beaucoup Ses Représentans. Nous avons écarté du temple tout Ce qui tendait à rappeler l'idée impie du fanatisme, et nous avons Combattu le Monstre de L'athéisme avec une égale indignation. Le Culte pur de l'Etre Suprême, la soumission aux loix, L'amour de la Patrie et l'Exercice de la Vertu, Voilà notre profession de foi Républicaine, et nous serons toujours prêts de nous sacrifier, à Votre Exemple, au Salut de notre pays.

Graces immortelles Vous Soient rendües. Pères du Peuple, pour les Sages loix que Vous Lui avez tracées et qui doivent être Reconnües du Genre humain, Vous les dictez, Sous les auspices de l'Etre Suprême, Il Bénit Vos travaux, ils dureront autant que La Nature, et Vous serez heureux du Bonheur et de la Gloire du nom français ».

PAUCHARD, QUILLARD fils (*Secrét.*), N. FOUCHER (*titre illisible*), G.-B. HENDELIN
[et 2 signatures illisibles]

[*Extr. du Rég. des arrêtés, 20 prair. II.*]

En exécution du Plan que la Société Populaire avait proposé, et arrêté par les autorités Constituées

A 5 heures du matin, une salve d'artillerie Se fait entendre, Sur les remparts; Les Citoyens s'empressent, à ce joyeux éveïl, de décorer leurs Maisons de Guirlandes de fleurs et de Verdure, légèrement Soutenües par les Couleurs Chéries de la Liberté.

A 6 heures la Générale annonce de préparer la fête à l'Eternel, Chacun à l'envi, Se dispose à lui rendre l'hommage d'un Cœur pur et Vertueux.

Les nuages, qui, depuis la Veille, obscurcissaient le Ciel, Se dissipent, tout à coup, devant l'aurore, comme si la divinité Voulut donner au Peuple français des preuves sensibles de satisfaction et d'amour.

Tout est animé, Sous les toits, dans les Rües et sur les places; partout la gaieté Brille. Déjà S'élève des arcs de triomphe formés avec le Lierre, le chêne et le Laurier ornés de Banderoles tricolores parsémées de roses et de fleurs des Champs :

Meres, jeunes filles, adolescents, Viellards, Enfants, Epoux, amis; tous offrent le tableau touchant d'un Peuple Libre et Bon qui Va Se réunir en famille.

Cependant, Sonne la septième heure : une nouvelle Salve réporte dans les Campagnes lointaines le Sentiment de l'allégresse publique :

L'assemblée bat; les Corps militaires Se rendent Sur le Champ de Mars et S'y ordonnent;

Il est 8 heures; un détachement de 200 hommes pris, moitié dans la Garde nationale non Soldée, moitié parmi les Volontaires Soldés, Se met en Marche pour la société Populaire où tous les Corps Constitués sont Réunis à leurs frères :

Depart de la Société
annoncé Par une Troisième Salve

La Gendarmerie ouvre la marche devant le Juge de Paix de la Commune accompagné de Son Greffier et de Ses assesseurs Sur 3 de hauteur.

Avance un Groupe d'adolescents des deux sexes ayant à leur tête une Banière et des fleurs à la main.

Vient un Groupe d'Enfans Vêtus de Blanc, portant et Sémant des fleurs

Parait le Comité de Surveillance précédé d'une Banière, Sur laquelle est peint l'œil de La Surveillance porté par un sergent de la Garde non Soldée et 2 Caporaux de la Garde Soldée, les plus anciens d'âge

Arrive le Bureau de Conciliation.

On aperçoit le Tambour major de la Garde Soldée avec 12 Tambours,

Un groupe de Musiciens Sur 3 de hauteur exécutant des airs Civiques, religieux et Guerriers.

Ils Précèdent 4 Jeunes Citoyens en uniforme portant l'arche garnie d'épis naissans, avec la déclaration des droits de l'homme : des Banderoles descendant des Angles de l'arche Sont modestement relevées par 4 Jeunes Citoyennes Vêtues de Blanc, décorées d'un ruban tricolore en Echarpe, librement renoué à la Ceinture, et portant à la main, un Bouquet de Mirte et de Roses.

A la Suite de l'arche on Voit Venir, en paix, un groupe de Vieillards de l'un et l'autre sexe; sur 3 de front, ils portent des Branches de chêne et précèdent un autre groupe de Citoyens et Citoyennes.

Marchent Ensemble les Corps Constitués dans Cet ordre

Un membre de L'administration du District

Un membre du Conseil général de la Commune

Un membre de la société populaire

Le secrétaire de la Société les précède avec la Banière

Le Tribunal du District reprend immédiatement la ligne marquée par l'administration, et prolongée, après le Tribunal par les membres de la société, que Continüe d'accompagner le Détachement, observant ses distances de manière qu'il suffit à la Clôture du Cortège.

Arrivé à la place de la Révolution on passe sous un arc de triomphe orné de feuillages; de fleurs et d'inscriptions Civiques; La marche Continüe par la Place de l'abondance et la Rüe de l'arsenal, et on arrive Sur le Champ de Mars, au Bruit de toute L'artillerie.

Du milieu de ce Champ de la fraternité, S'élève un autel à la Patrie. Cet autel à 4 faces et paré des dons du printemps, reçoit l'arche sainte de la Liberté; toujours environnée des Jeunes Citoyens et Citoyennes qui se Sont consacrés à cette intéressante fonction.

Les Corps militaires et tous les Citoyens forment le Cercle autour de l'autel.

Le Citoyen hendelin administrateur répète, en invocation à l'être Suprême, L'hymne de Chenier, le Peuple en partage, avec enthousiasme les pensées et les Sentimens Sublimes : et en même tems qu'il adresse Ses Vœux à l'Eternel, il bénit les pères de la Patrie, fondateurs du Bonheur Public.

Un groupe de Citoyens et Citoyennes Entonnent des Chants en L'honneur de la divinité. Le Chœur les répète avec le Couplet :

Amour Sacré de la Patrie &a

Tout le Cortège Se développe ensuite dans le même ordre et quitte Le Champ de Mars en faisant le tour de l'arbre de la Liberté; on gagne la Rüe de la Convention; un arc de triomphe formé par les